

MICHEL PARTY

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

6. Square Thiers, 75116 Paris

Tél. 01 47 23 66 73

Mail michelparty@wanadoo.fr

ASSOCIATION DE LA
PRELATURE DE LA SAINTE CROIX
ET OPUS DEI

Exercice clos le 31 décembre 2025

*Rapport du Commissaire aux comptes
Sur les comptes annuels*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 Décembre 2025

Monsieur le Vicaire Régional, Monseigneur,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre organe de gestion, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association de la prélatrice de la Sainte Croix et Opus Dei relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association de la prélatrice de la Sainte Croix et Opus Dei à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er Janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport, et



notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Observation pour changement de méthode comptable

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes.

Vérification du rapport moral et financier et des autres documents adressés aux sociétaires

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association de la prélatrice de la Sainte Croix et Opus Dei relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le



contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre organe de gestion.

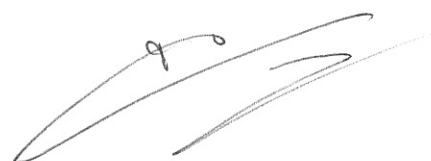
Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Fait à PARIS, le 12 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes



État préparatoire au Bilan Actif

État exprimé en €		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025			Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net
Frais d'établissement (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations Incorporelles :				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations Corporelles :				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	35 363,61	34 469,66	893,95	9 465,28
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés	63 339,00		63 339,00	63 339,00	
Immobilisations Financières :					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	6 083,33		6 083,33	6 083,33	
Total de l'actif immobilisé (II)	104 785,94	34 469,66	70 316,28	78 887,61	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours :				
	Stocks et en-cours				
	Créances :				
	Créances adhérents, usagers et cpt. rattachés				7 693,00
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances				
	Charges constatées d'avance	2 200,55		2 200,55	1 259,53
	Valeurs mobilières de placement	92 750,89		92 750,89	690 792,01
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	649 781,07		649 781,07	298 661,49	
Total de l'actif circulant (III)	744 732,51		744 732,51	998 406,03	
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	849 518,45	34 469,66	815 048,79	1 077 293,64	

État préparatoire au Bilan Passif

État exprimé en €

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres :		
	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité			
Autres			
Report à nouveau	973 843,37	1 008 012,71	
Excédent ou déficit de l'exercice	-262 051,61	-34 169,34	
Situation nette (sous total)	711 791,76	973 843,37	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des fonds propres (I)	711 791,76	973 843,37	
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations	62 263,96	61 913,96
	Fonds dédiés		
	Total des fonds reportés et dédiés (II)	62 263,96	61 913,96
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (III)		
DETTES	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Instruments financiers à termes		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	4 080,00	4 020,00
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	34 444,07	35 951,31
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	2 469,00	1 565,00
	Produits constatés d'avance		
Total des dettes (IV)	40 993,07	41 536,31	
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)		815 048,79	1 077 293,64

État préparatoire au Compte de résultat - Produits

État exprimé en €

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Produits d'exploitation	Cotisations	360,00	360,00
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	409 947,00	402 238,00
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie	12 879,36	188 294,93
Contributions financières	160 965,00	158 382,70	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	137,40		
Total des produits d'exploitation (I)		584 288,76	749 275,63
Produits financiers	Participations		
	Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	12 086,96	19 311,88
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			
Total des produits financiers (II)		12 086,96	19 311,88
Produits exceptionnels (III)		0,00	2,12
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III)		596 375,72	768 589,63
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT		262 051,61	34 169,34
TOTAL GENERAL		858 427,33	802 758,97



État préparatoire au Compte de résultat - Charges

État exprimé en €

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	171 820,44	156 584,12
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	980,41	399,54
	Salaires et traitements	486 229,14	453 096,68
	Traitement des prêtres	302 934,89	290 301,65
	Salaires	183 294,25	162 795,03
	Charges sociales	187 454,23	179 073,02
	Charges sociales des prêtres	178 467,28	173 604,55
	Charges sociales des salariés	8 986,95	5 468,47
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 486,32	11 433,18
	Dotations aux provisions		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Report en fonds dédiés		
Autres charges	-210,21	2 167,20	
Total des charges d'exploitation (I)		856 760,33	802 753,74
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières (II)		0,00	0,00
Charges exceptionnelles (III)		0,00	5,23
Participation des salariés aux résultats (IV)			
Impôts sur les bénéfices (V)		1 667,00	
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)		858 427,33	802 758,97
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		0,00	0,00
TOTAL GENERAL		858 427,33	802 758,97

Évaluation des contributions volontaires en nature

État exprimé en €

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Ressources	<u>Contribution volontaires en nature</u>		
	Dons en nature		
	Prestations en nature		
	Bénévolat		
	Total des ressources	0,00	0,00
Emplois	<u>Charges des contributions volontaires en nature</u>		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens		
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole		
	Total des emplois	0,00	0,00

Association de la prélatrice de l'Opus Dei

Annexe aux comptes de l'exercice 2025

Préambule

L'exercice clos le 31 décembre 2025 a une durée de douze mois.

L'exercice précédent, clos le 31 décembre 2024 avait également une durée de douze mois.

Le total du bilan de l'exercice est de 815 048,79 euros.

Le résultat net comptable est un déficit de 262 051,61 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 24 février 2026 par l'organe de gestion.

Objet, missions et moyens de l'association

L'Association a pour but de subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique liés aux tâches pastorales particulières confiées à la Prélatrice de l'Opus Dei par le Saint-Siège, sous l'autorité du Vicaire Régional, en communion avec le Saint-Siège et conformément à la constitution de l'Église catholique.

L'Association se propose en particulier les objets suivants :

1° l'acquisition ou la location et l'administration des édifices qu'elle jugera opportun d'avoir à sa disposition en vue de l'exercice public du culte catholique confié à la Prélatrice de l'Opus Dei ;

2° l'acquisition ou la location et l'administration des immeubles destinés au logement du Vicaire Régional, des bureaux de la Prélatrice de l'Opus Dei, ainsi que des prêtres de la Prélatrice ;

3° pourvoir au traitement d'activité et, éventuellement, de retraite, des ecclésiastiques occupés au ministère par nomination de l'autorité compétente, ainsi qu'aux honoraires dus aux prédicateurs et aux salaires des employés de la Prélatrice ;

4° l'acquisition ou la location et l'administration temporelle des Séminaires de la Prélatrice.

Les ressources de l'Association sont :

1° les cotisations de ses membres ;

2° les produits des troncains ainsi que des quêtes et collectes autorisées par le Vicaire Régional pour les besoins de l'Association et conformément aux dispositions canoniques locales en vigueur ;

3° le revenu des fondations pour cérémonies et services religieux ;

4° dans les églises dont l'Association a la propriété, l'administration ou la jouissance, les rétributions ou offrandes, notamment à l'occasion des cérémonies et services religieux ;

5° le revenu des biens meubles et immeubles ;

6° les produits des dons et legs et généralement toutes les ressources qui ne sont pas interdites par la loi.

1. Faits caractéristiques de l'exercice

Courant 2025 l'association a reçu un legs.

2. Règles et méthodes comptables

Les comptes ont été établis conformément au règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par les règlements ANC n° 2022-06 et 2023-03. De ce fait, il a été tenu compte dans l'établissement des comptes de résultat et de bilan de l'exercice 2025 des modifications intervenues au titre du plan comptable général et de la présentation des comptes.

L'Association ne fait pas appel public à la générosité au sens de la loi n° 91-772 du 7 août 1991, elle a une mission unique (subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique) et, par ailleurs, elle a décidé de ne pas valoriser le bénévolat, qui ne concerne que les membres du bureau pour le temps qu'ils consacrent à la gestion de l'Association.

Les conventions ci-après ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

continuité de l'exploitation ;
permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existants à la date de clôture des comptes ;

Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.



3. Notes sur le bilan Actif

3.1. Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 – Immobilisations brutes = 104 785,94 €

Actif immobilisé	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Immobilisations incorporelles	0,00	0	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	96 786,62	1915,99	0,00	98 702,61
Immobilisations financières	6 083,33	0	0,00	6 083,33
TOTAL	102 869,95	1915,99	0,00	104 785,94

L'augmentation des immobilisations corporelles résulte de l'achat de matériel de bureau informatique.

3.1.2 – Amortissements et provisions d'actif = 34 469,66 €

Amortissements et provisions	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	23 983,34	10 486,32	0,00	34 469,66
Titres mis en équivalence	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immo. financières	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	23 983,34	10 486,32	0,00	34 469,66

3.1.3 – Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Matériel de bureau et informatique	35 363,61	34 469,66	893,95	3 ans
Immeubles reçus par legs destinés à être cédés	63 339,00	0	63 339,00	Non amortissable
Cautionnements	6 083,33	0	6 083,33	Non amortiss.
TOTAL	104 785,94	34 469,66	70 316,28	

3.2 — État des créances = 0,00 €

État des créances	Montant total	De 0 à 1 an	Plus d'un an
Clients et comptes rattachés	0,00	0,00	
Créances reçues par legs	0	0	
Autres créances	0,00	0,00	
TOTAL	0,00	0,00	

Handwritten mark

4. Notes sur le bilan Passif

4.1. Tableau de variation des fonds propres

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES					
VARIATION DES FONDS PROPRES	À l'ouverture de l'exercice	AFFECTATION DU RÉSULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	À LA CLOTURE DE L'EXERCICE
Report à nouveau	1 008 012,71	-34 169,34	0	0	973843.37
Excédent ou déficit de l'exercice	-34 169,34	34 169,34	0	-262 051,61	
Situation nette	973 843,37	0	0	-262 051,61	711 791,76

4. 2. Fonds reportés liés aux legs ou donations : 62 263,96 €

Fonds reportés	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Fonds reportés liés aux legs	61 913,96	350,00		62 263,96

L'augmentation résulte de la reprise d'une provision sur charges pour le legs JOACHIM, legs qui a été reçu en 2025. Le legs JUSTAFRE est encore à recevoir.

4.3 Provisions = 0,00 €

Nature des provisions	À l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	À la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0

4.4 – État des dettes = 40 993,07 €

État des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs	4 080,00	4 080,00		
Dettes des legs ou donations	0	0		
Dettes fiscales et sociales	34 444,07	34 444,07		
Autres dettes	2 469,00	2 469,00		
TOTAL	40 993,07	40 993,07		

Fournisseurs : factures non parvenues.

Autres dettes : Remboursement dû à l'association diocésaine de Nanterre.

5. Notes sur le compte de résultat

5.1 – Détail de la rubrique « Autres charges » : correction sur licences logiciels sur exercices antérieurs.

5.2 – L'essentiel des achats et charges externes concerne la location des locaux (50 475,37 €), l'indemnité logement des prêtres (76 797,00 €) et les voyages et déplacements (17 378,62 €).

5.3 – Le total des salaires et charges est de 192 281,20 €. Le traitement et les charges des prêtres totalise 481 402,17 €.

5.4 – Cette année encore, l'association a reçu une contribution financière de la Fondation Nationale pour la Protection Sanitaire et Sociale du Clergé de France.

6. Détail des postes concernés par le chevauchement d'exercices

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

6.1 — Charges constatées d'avance = 2200,55 €

Abonnement 2026 et 2027 aux revues digitales « Communio », « Scripta et Documenta » et divers programmes informatiques.

6.2 — Charges à payer = 40 993,07 €

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Congés à payer	8 134,83
Fournisseurs fnp (4081000)	4 080,00
Personnel-rémunérations dues	626,52
URSSAF	8 225,30
CAVIMAC (4312000)	10 325,00
Mutuelle Saint Martin prêtres	2 400,55
Charges sociales sur congés à payer	3 335,27
Autres charges sociales dues	983,56
PAS	413,04
Charges à payer (4686000)	2 469,00
TOTAL	40 993,07

7. Autres informations

7.1 – Les prêtres reçoivent un traitement, qui n'est pas un salaire. Les dirigeants de l'Association ne sont pas rémunérés pour leur fonction.

7.2 – Au 31 décembre 2025, le nombre de prêtres incardinés à la Prélature de l'Opus Dei auxquels un traitement ou un complément de ressources est servi par l'Association est de 27.

7.3 — Le nombre de salariés de l'association est de 10, dont 3 à temps partiel.

7.4 — L'association a publié ses comptes de l'exercice 2024 sur le site internet de la direction de l'information légale et administrative (DILA).

7.5 — Pendant l'exercice 2025, l'association n'a pas reçu d'avantages ou ressources provenant de l'étranger.

Paris, le 25 février 2026

